

Montrouge, le 18 novembre 2009

**Objet : arrêt de commercialisation Neurolithium**

Chers Confrères,

Dans le trouble bipolaire (anciennement dénommé psychose maniaco-dépressive), Neurolithium est l'une des spécialités à base de sel de lithium disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché en France.

**Neurolithium**, solution buvable, dont la substance active est le gluconate de lithium, est actuellement commercialisé par notre laboratoire sous deux présentations : ampoules de 5 ml (dosées à 4,95 mEq) et 10 ml (dosées à 9,9 mEq).

Pour des raisons industrielles, le laboratoire Labcatal a pris la décision de cesser définitivement la commercialisation de Neurolithium sous toutes ses formes, fin novembre 2009. Compte tenu des stocks estimés chez les grossistes, ce médicament ne sera plus disponible courant janvier 2010, dans l'hypothèse d'un niveau de prescription stable.

Nous attirons par conséquent votre attention sur la nécessité de prévenir les patients traités par Neurolithium afin qu'ils consultent leur psychiatre ou leur médecin traitant en vue d'un autre traitement à base de sel de lithium.

Le laboratoire Labcatal est bien conscient des difficultés que cela pourra entraîner pour les patients et sera, dans la mesure de ses possibilités, à la disposition des prescripteurs pour les aider à transférer leurs prescriptions.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces modifications, nous restons à votre disposition et vous prions, chers Confrères, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus confraternels.

Jacques Bodin  
Pharmacien Responsable